

La procédure dite Dublin – de quoi s'agit-il et quel est son déroulement ?

La procédure Dublin détermine l'Etat membre responsable de l'examen de votre demande d'asile et de la délivrance de la décision relative à cette demande („Etat responsable“). Une fois l'Etat responsable déterminé, ses organes compétents commenceront à examiner les détails de votre demande.

Votre transfert vers l'Etat compétent est donc possible.

Aux fins de détermination de l'Etat compétent, un entretien individuel mené par l'**Autorité de migration** sera réalisé. Vous êtes tenu/e de fournir tous les renseignements pour mener à bien la procédure de Dublin (présence des membres de votre famille dans des pays de l'Union européenne, vos séjours précédents dans des pays de l'Union européenne, demandes d'asile précédentes). Si possible, fournissez à l'Autorité de migration tous les documents pertinents à votre demande. *(Plus d'informations dans notre brochure « Préparation de l'entretien »)*

Comment « Etat responsable » est-il déterminé ?

L'ordre des critères est contraignant :

1) La protection internationale a été accordée à un membre de votre famille (conjoint/e, enfant mineur de moins de 18 ans) dans un autre Etat membre * ou le statut de demandeur d'asile lui a été accordé dans un autre Etat membre.

Si vous souhaitez demander la réunification familiale avec ces membres de votre famille, annoncez-le sans tarder à l'Autorité de migration. Vous-même ainsi que les membres de votre famille doivent exprimer leur accord avec la réunification. L'accord doit être envoyé à l'Autorité de migration.

2) Visa ou le permis de séjour vous a été octroyé dans un autre Etat membre.

3) Vos empreintes digitales vous avez été relevées dans un autre Etat membre.

4) Il existe une preuve que vous avez séjourné ou bien il est prouvé que vous êtes passé dans un autre pays de l'Union européenne et cela même si vos empreintes digitales n'ont pas été relevées.

Procédure de Dublin et les personnes à charge

En dehors des critères figurant ci-dessus, le demandeur d'asile peut être réuni avec sa maman, son père, sa sœur, son frère ou encore avec votre enfant, si les conditions suivantes ont été réunies :

- les personnes concernées résident légalement dans un autre Etat membre,
- une de ces personnes est enceinte ou est devenue maman récemment ou est gravement malade, gravement handicapé/e ou senior,
- une de ces personnes est dépendante d'aide de l'autre personne si l'autre personne est capable de s'occuper de la personne dépendante,
- Le lien familial existait déjà dans votre pays d'origine.

Vous-même et le membre de votre famille concerné devez exprimer votre accord par écrit envoyé à l'Autorité de migration.

S'il est établi que la Slovaquie n'assume pas la responsabilité pour votre procédure d'asile, cette dernière demandera d'accepter l'Etat responsable dans le délai de :

- 2 mois, si la responsabilité a été établie sur base de vos empreintes digitales (ce délai commence à courir depuis l'obtention de l'information que vos empreintes digitales se trouvent dans un autre pays).
- 3 mois, si la responsabilité a été établie sur la base d'un autre critère (ce délai commence à courir depuis votre demande d'asile a été logée).

Si le pays requis **accepte la responsabilité**, vous serez y transféré/e dans le délai de 6 mois. Si vous délibérément quittez le camp de demandeurs d'asile ou vous ne communiquez pas votre adresse à l'Autorité de migration, le délai de transfert est prorogé à 18 mois.

Pour éventuellement contester la décision de l'Autorité de migration, vous devez saisir la cour par l'intermédiaire d'un recours administratif formé dans le délai de 20 jours depuis le jour où la décision de l'Autorité de migration a été signifiée à vous ou à votre représentant juridique. Vous pouvez également demander la cour à ce qu'elle décide sur le report de votre transfert jusqu'à sa décision sur le fond.

**Etats concernés par le règlement Dublin: Autriche (AT), Belgique (BE), Bulgarie (BG), Croatie (HR), Chypre (CY), Rép. tchèque (CZ), Danemark (DK), Estonie (ET), Finlande (FI), France (FR), Allemagne (DE), Grèce (EL), Hongrie (HU), Irlande (IE), Italie (IT), Lituanie (LV), Lettonie (LT), Luxembourg (LU), Malte (MT), Pays-Bas (NL), Pologne (PL), Portugal (PT), Roumanie (RO), Slovaquie (SK), Slovénie (SI), Espagne (ES), Suède (SE), Royaume-Uni (UK), Norvège (NO), Island (IS), Suisse (CH) a Lichtenstein (LI).*

